





# **Sommaire**

L'AMCJ - MAISON DU JAPON	7
Présentation de l'association	7
Le mot du directeur général	8
PARTIE 1 : RAPPORT MORAL	9
I. Présentation du rapport d'activité	9
II. Événements culturels	10
A. Loto de Noël	10
B. Projection d'un film de Akira Kurosawa	10
C. Conférences sur la civilisation japonaise	10
D. Journée portes ouvertes	11
III. Cours de loisirs	12
A. Programme des cours proposés sur la saison 2022-2023	12
B. Nombre de participants inscrits (+26% de licenciés et +103% en nombre de membres total)	15
C. Évolution et innovations dans l'offre de cours en 2023-2024	17
IV. Master class et formations de loisirs	21
A. Présentation des master class organisées	21



B. Résultats et retours des participants	21
V. Prestations de cours pour les professionnels	23
A. Clients et partenaires	23
B. Types de prestations proposées	23
C. Perspectives d'évolution et de développement	24
VI. Projet de développement	25
A. Objectifs et opportunités identifiés	25
B. Modification des statuts et CGV de l'association	28
C. Organisation du bureau, du comité directeur et vote pour la saison 2023-2024	40
D. Besoins en termes de ressources humaines et matérielles	42
VIII. Conclusion	43
A. Bilan général de l'année écoulée	43
B. Perspectives d'avenir	43
C. Remerciements	43
PARTIE 2: RAPPORT FINANCIER	44
I. Présentation du rapport financier	44
II. Bilan financier de l'année écoulée	45
III. Projections financières	46
A. Prévisions budgétaires pour l'année à venir	46



CONCL	LUSION	48
	D. Mesures prises pour optimiser la gestion financière	47
	C. Mesures prévues pour atteindre ces objectifs	47
	B. Objectifs financiers à atteindre	47



# L'AMCJ - MAISON DU JAPON

### Présentation de l'association

La Maison du Japon a été créée par des passionnés de la culture nippone traditionnelle. Son principal instigateur (Fabrice Duprey Lhermitte) a séjourné au Japon pour se former une vingtaine de fois. Son rêve était de créer un lieu permettant d'accueillir le public et partager avec le plus grand nombre sa passion pour les arts martiaux et la culture japonaise dans son ensemble. Ce rêve est aujourd'hui devenu réalité grâce à l'aide de nombreux amis, élèves et grâce à la collectivité locale. Nous ne les remercierons jamais assez pour tout cela.

#### LA MAISON DU JAPON









#### Pour accueillir le public nous disposons :

- O d'une salle de réunion / formation de 40m²,
- O d'un dojo en tatamis de 100m<sup>2</sup>
- O d'une salle polyvalente de 225m²
- O d'un cabinet de massage shiatsu de  $40 \, \text{m}^2$

Nous avons la chance d'être situés à un endroit très facile d'accès en voiture et en transports en communs. Notre bâtiment est de grande taille (560m2) et il y a un parking suffisamment grand pour nos visiteurs.

#### Ce que nous y proposons :

- O des évènements culturels tout au long de l'année
- O la location de nos installations pour des entreprises et associations
- O une boutique contenant des produits importés du Japon
- O un cabinet de massage shiatsu
- O des formations, des ateliers et des stages notamment de shiatsu, de calligraphie, ...
- O des cours hebdomadaires de self défense, de Budo / Ninjutsu pour adultes et enfants, de Yoga japonais, de langue japonaise, de calligraphie
- O des ateliers de langue, de calligraphie et de culture japonaise à destination de partenaires comme les écoles, les collèges, les lycées, les entreprises, les centres de formations, ...



# Le mot du directeur général

Cher(e)s membres de l'association,

C'est avec une grande fierté et satisfaction que je m'adresse à vous aujourd'hui, en tant que nouveau Directeur général de la Maison du Japon, pour vous présenter le rapport d'activité de notre association pour l'année écoulée. Au cours de cette année, notre centre culturel a continué à promouvoir et à partager la richesse de la culture japonaise à travers diverses activités et événements.

L'année écoulée a été riche en moments privilégiés où nous avons pu rassembler notre communauté autour de la découverte de l'art et des traditions japonaises. Nous avons organisé des conférences sur la civilisation japonaise, un loto de noël et une journée portes ouvertes en juin dernier. Chacun de ces événements a été l'occasion de créer des liens, d'échanger des connaissances et de partager des émotions, dans une atmosphère conviviale et chaleureuse.

Nos cours de loisirs ont connu un vif succès, avec une variété d'activités destinées à tous les niveaux et à tous les âges. Du yoga japonais en passant par la self-défense et l'apprentissage du japonais, nos cours ont permis à nos membres d'apprendre de nouvelles compétences, d'améliorer leur bien-être physique et mental, et de développer leur passion pour la culture japonaise. Les retours positifs et les progrès constatés chez nos élèves sont pour nous une source de grande satisfaction et nous encouragent à continuer à proposer des cours de qualité.

En parallèle, nous sommes également fiers d'avoir pu proposer des ateliers à destination de clients professionnels comme le CCAS de Pont de l'Arche ou le GRETA d'Elbeuf. Nous sommes fiers d'avoir pu les accompagner dans leur démarche de découverte et d'intégration de la culture japonaise, en adaptant nos cours et nos méthodes pédagogiques à leurs besoins spécifiques. Les retours positifs et les témoignages de satisfaction que nous avons reçus sont le reflet de notre engagement et de notre professionnalisme dans la transmission de notre passion pour la culture japonaise.

Au-delà de ces activités, nous avons également réfléchi et travaillé sur un projet de développement pour notre association. Nous avons identifié de nouvelles opportunités d'action, telles que l'élargissement de notre offre de formations et la reconnaissance de notre centre comme un centre de formation agréé et reconnu, la mise en place de partenariats et la création d'événements et de projets innovants. Nous sommes convaincus que ces initiatives permettront de renforcer notre impact et d'attirer un public encore plus large et diversifié.



Fabrice Duprey Lhermitte
Directeur général de l'AMCJ Maison du Japon

En conclusion, je tiens à exprimer ma gratitude envers toutes les personnes qui ont contribué au succès de la Maison du Japon au cours de cette année. Mes remerciements vont à nos membres, nos partenaires, nos intervenants, nos bénévoles et notre équipe, qui ont travaillé avec dévouement et passion pour faire de notre association un véritable lieu de rencontre et de partage autour de la culture japonaise. Je suis convaincu que notre rapport d'activité témoigne de notre engagement et de notre souci de qualité dans tout ce que nous entreprenons. Les résultats positifs que nous avons obtenus sont le fruit de notre persévérance et de notre volonté constante de progresser et grandir.

Au nom de toute l'équipe de la Maison du Japon, je vous remercie de votre soutien et de votre confiance, et je vous souhaite une excellente saison 2023-2024

# PARTIE 1: RAPPORT MORAL

# I. Présentation du rapport d'activité

C'est avec une grande fierté que nous vous présentons le rapport moral de notre association pour l'année écoulée. Durant cette période, la Maison du Japon a maintenu son engagement à promouvoir et diffuser la culture japonaise en France, en Normandie et plus particulièrement à Caudebec-lès-Elbeuf.

Au cours de cette année, nous avons organisé une large variété d'événements, allant d'un loto, d'une journée portes ouvertes, à la projection de films japonais, en passant par des conférences et des ateliers sur la culture traditionnelle japonaise.

En tant que centre culturel, nous avons également mis l'accent sur l'apprentissage et l'éducation en proposant des cours de japonais pour tous les niveaux, ainsi que des cours de ninjutsu pour les enfants et les adultes. De plus, nous avons offert des master class pour approfondir les connaissances de nos membres et du public intéressé.

Parallèlement aux activités culturelles, nous avons également développé des cours de loisirs axés sur le bien-être physique, tels que le yoga japonais, le shiatsu en cadre familial, ainsi que la self-défense pour les débutants. Ces cours ont connu un franc succès et ont permis à nos adhérents de maintenir une bonne condition physique tout en explorant une approche japonaise de ces disciplines.

Tout au long de cette année, nous avons été soutenus par une équipe dévouée de bénévoles, de partenaires et de membres, dont nous sommes extrêmement reconnaissants. Leur engagement et leur participation active ont été essentiels pour la réussite de nos activités et pour maintenir la Maison du Japon comme un lieu dynamique et ouvert à tous.

En conclusion, nous sommes fiers des réalisations de l'année passée et nous remercions chaleureusement tous ceux qui ont contribué à faire de la Maison du Japon un véritable lieu de rencontres, d'apprentissage et de partage autour de la culture japonaise.



# II. Événements culturels

### A. Loto de Noël

Date: 17 décembre 2022 en soirée

Contenu : Loto a destination d'un public de passionnés de ce genre d'événements

Objectif visé: visibilité de notre centre et dégager un bénéfice pour financer d'autres projets événementiels.

Bilan de la participation et de satisfaction des visiteurs : la participation n'a pas été assez forte

Retombées médiatiques et promotionnelles, et/ ou financières : bilan financier négatif et visibilité peu importante. Il conviendrait de reconsidérer la date et la communication en amont si nous souhaitons réitérer ce genre d'événements.



## B. Projection d'un film de Akira Kurosawa

Date: Le 9 janvier 2023 à 21h

**Contenu :** nous avons fait la projection du film Rashōmon de Akira Kurosawa pour des membres de l'association.

**Objectif visé:** c'était une projection test dans le but de voir si cela pourrait être possible matériellement pour un plus grand nombre de participants.

Bilan de la participation et de satisfaction des visiteurs : la séance était très conviviale mais il ressort que le froid dans la salle malgré le chauffage, le bruit des ventilateurs nuisait à l'accueil du public. Il y a aussi la nécessité qu'il fasse nuit pour que le projecteur puisse fonctionner de manière optimale. Le son et l'image en revanche n'ont pas posé problème.

Retombées médiatiques et promotionnelles, et/ou financières : aucune car c'était un test.



# C. Conférences sur la civilisation japonaise

Date: Octobre, décembre, mars 2023

Contenu : les thématiques abordées ont été la calligraphie au Japon, la mythologie japonaise, l'Histoire du Japon

Objectif visé: promouvoir les aspects culturels de la Maison du Japon, apprendre à gérer ce genre d'événements



Bilan de la participation et de satisfaction des visiteurs : les membres de l'association qui ont participé ont été satisfaits de la qualité des conférences proposées et du matériel utilisé pour illustrer les propos. Un support vidéo aurait été très utile. L'association en a fait l'acquisition durant les soldes d'été.

Retombées médiatiques et promotionnelles, et/ou financières : aucune car il s'agissait de tests

## D. Journée portes ouvertes

Date: 17 juin 2023

Contenu : portes ouvertes ayant deux temps forts. L'après midi des activités manuelles, des jeux, des ateliers de pratique et des contes étaient proposés aux visiteurs et aux membres. Le soir un repas pour les membres.

Objectif visé : un évènement convivial pour les membres et un moyen de faire connaître l'association en s'ouvrant à l'extérieur.

Bilan de la participation et de satisfaction des visiteurs : beaucoup de monde sur la journée et le soir et la participation d'un partenaire (Cap finance) contre rémunération. Nous avons eu la visite d'élus de la ville de Caudebec-lès-Elbeuf et de Christian Legeard de la fédération FNSMR.



Retombées médiatiques et promotionnelles, et/ou financières : la participation de Cap Finance a permis de limiter les frais engagés pour la journée. Nous avons pu faire la connaissance de beaucoup de personnes intéressées par la culture japonaise. Cet évènement a donc été une vraie réussite.





### III. Cours de loisirs

# A. Programme des cours proposés sur la saison 2022-2023

# À CAUDEBEC-LÈS-ELEBEUF

_							
09:00	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
09:30						Japonais 1ère Année	
10:00		Yoga japonais Groupe 2				Tele Alliee	
10:30		Groupe 2				Japonais	Master Class
11:00						2ème Année	Ou Stage
11:30							Ou Formation PRO
12:00							
12:30							
13:00							
13:30							
14:00							
14:30			Ninjutsu enfants				
15:00			6-9 ans			Ateliers Ou	Master Class
15:30			Ninjutsu enfants		Réservé aux clients PRO	Master Class	Ou
16:00			10-12 ans			Ou Stage	Stage Ou
16:30						Ou Formation PRO	Formation PRO
17:00					]		
17:30							
18:00							
18:30							
19:00						1	
19:30	Self Défense Débutants			Ninjutsu Adultes À mains nues	Conférences sur la civilisation jaopnaise		
20:00							
20:30	Yoga japonais			Ninjutsu Adultes Armes			
21:00				L			

Kana Watanabe a rejoint l'équipe enseignante et à relayé Fabrice Duprey Lhermitte.

Le reste des cours a été assuré par Fabrice.

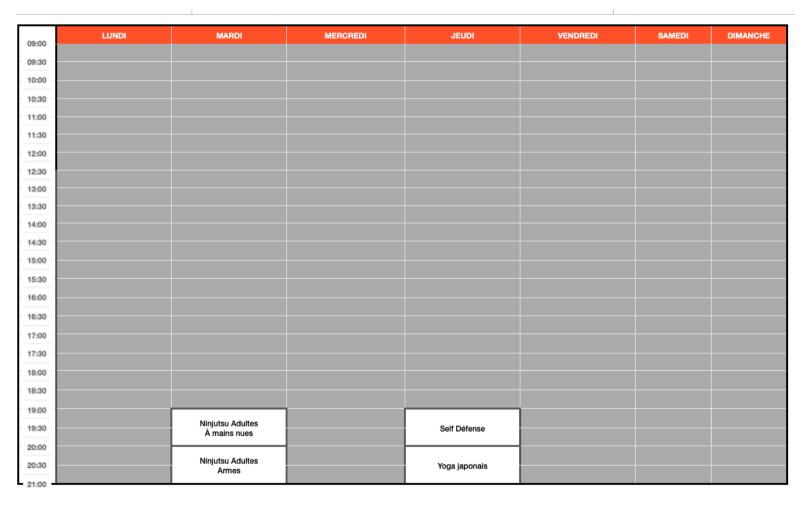


# À PONT DE L'ARCHE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
09:00							
09:30							
10:00						Ninjutsu enfants	
10:30							
11:00						Ninjutsu Adultes À mains nues	
11:30							
12:00						Ninjutsu Adultes Armes	
12:30							
13:00							
13:30							
14:00							
14:30							
15:00							
15:30							
16:00							
16:30							
17:00							
17:30							
18:00							
18:30							
19:00							
19:30							
20:00							
20:30							
21:00							

Cours enfants assuré par Jean-Charles Brunel et cours adulte par Kévin Ridel, hors vacances scolaires.

### **À LOUVIERS**



Cours du mardi assurés par Rémi Vandekerkhove.

En alternance avec Fabrice entre septembre et novembre.

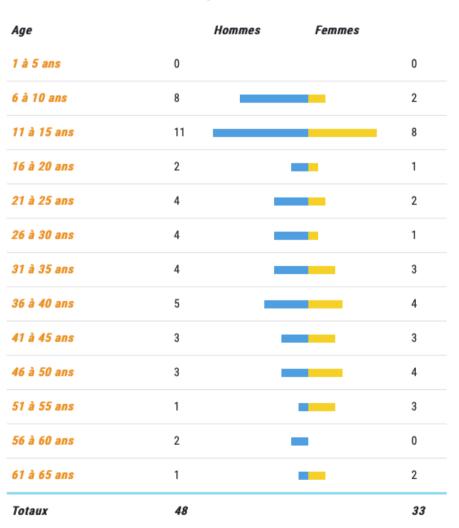
Il assurait aussi les cours de Self défense du jeudi jusqu'à janvier car Stéphane était en formation professionnel pour intégrer l'école de Police.

Cours de Self défense du jeudi par Stéphane Besse à partir de janvier

Une partie de l'année Guillaume Chatelain a assuré les cours de Yoga japonais puis il a été relayé par Stéphane au pied levé à partir du retour des vacances de printemps.

# B. Nombre de participants inscrits (+26% de licenciés et +103% en nombre de membres total)

# PAR ÂGE ET PAR SEXE (membres actifs donc licences uniquement)



Il y avait 81 membres avec licence à la FNSMR dans l'association durant la saison 2022-2023. Il y a eu une hausse de 26% de l'effectif.

A cela s'ajoute 7 membres n'ayant pas eu de licence car ne participant pas aux activités ou cela était nécessaire (calligraphie, Fabrice Duprey Lhermitte).

Enfin 28 membres adhérents habitant Elbeuf ainsi que 14 habitant Pont de l'Arche ont participé aux activités organisées par le biais de nos partenaires professionnels.

Ce qui porte le nombre de membres (actifs + adhérents) sur l'ensemble de nos activités en 2022-2023 à 130 personnes.



# PAR SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Norma	Extérieur	
Seine Maritime	Eure	
66	63	1

Métropole de Rouen	CASE	Extérieur
63	59	8

Zone d'influence	Nb d'adhérents	Pourcentage des adhérents
0 à 5 km	50	38
6 à 10km	30	23
11 à 20 km	33	25
21 à 30 km	8	6
31 à 40 km	4	3
51 à 80 km	3	2
81 à 110 km	2	2
TOTAL	130	100

Il est à noter que sur cet ensemble :

• 32 membres habitent Caudebec-lès-Elbeuf ou Saint Pierre-lès-Elbeuf

- 31 habitent Pont de l'Arche
- 29 habitent Elbeuf
- 18 habitent Louviers



### FRÉQUENTATION PAR DOJO

CAUDEBEC-LÈS-ELEBUF	PONT DE L'ARCHE	LOUVIERS
86 %	16 %	8 %

## C. Évolution et innovations dans l'offre de cours en 2023-2024

#### **FERMETURE LOUVIERS**

Compte tenu de la difficulté de maintenir les cours à Louviers il a été décidé de fermer le dojo.

Les raisons qui nous y ont conduit sont les suivantes :

- faible effectif
- Couts de transports pour Rémi qui vient de Pontoise pour animer le mardi, cout globale par rapport aux inscriptions
- · Pérennité et qualité d'enseignement
- · Contexte d'enseignement : salle en mauvais état et bruyante.

#### **NOUVEAUX COURS**

La fermeture du dojo de Louviers va nous permettre de développer notre siège social.

En effet nous sommes locataires d'une salle dont nous disposons 24h/24. Il était donc illogique de ne l'utiliser qu'une fraction du temps.

Nous avons donc considérablement développé l'offre de cours de loisirs, en doublant les cours existants et en ajoutant de nouveaux thèmes.

Ainsi nous avons désormais un cours de troisième année en japonais assuré par Kana san.

Il existe désormais un cours pour chaque type d'arme en Ninjutsu, alors que l'année précédente il y avait un cours unique pour toutes les armes abordées. Ceci va nous permettre de montrer notre savoir-faire en la matière, toucher un public spécifique pour ce type d'activités et permettre à nos élèves de bénéficier de conditions d'apprentissages plus confortables.



Enfin nous étendons le cours de Yoga japonais en proposant un cours centré sur la santé cardiovasculaire et le renforcement musculaire. Nous avons ainsi une offre « sport santé » plus complète.

La fermeture de Shizen nous amène aussi à réserver aussi des créneaux en matinée pour les séances de shiatsu bien-être et les cours particuliers. Dans un premier temps, ils sont réservés aux membres de l'association pour permettre à Fabrice de maitriser son emploi du temps qui est assez rempli. Tous les créneaux de la Maison du Japon de la journée et de la soirée sont assurés par lui. A cela s'ajoute une part importante de travail administratif, de préparations pédagogiques et de communication avec les membres ou les extérieurs.



# NOUVEAUX HORAIRES À CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF ET PONT DE L'ARCHE

#### Caudebec-lès-Elbeuf

09:00	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
09:30		Remise en forme Cardio et musculation Groupe 1		Yoga japonais Groupe 2		Japonais 1ère Année	
10:00						Japonais 2ème Année	Master Class
11:00	Réservé aux séances individuelles	Réservé aux séances individuelles		Réservé aux séances individuelles	Réservé aux séances individuelles	Zeille Ailliee	Ou Stage
11:30	(Coaching ou massages)	(Coaching ou massages)		(Coaching ou massages)	(Coaching ou massages)	Japonais 3ème Année	Ou Formation PRO
12:00							
12:30							
13:00							
13:30						1	
14:00			14h15 Ninjutsu enfants	1			
15:00			6-9 ans Groupe 2			Ateliers Ou	Master Class
15:30	Réservé aux clients PRO	Réservé aux clients PRO	Ninjutsu enfants 10-12 ans	Réservé aux clients PRO	Réservé aux clients PRO	Master Class Ou	Ou Stage
16:00			Groupe 1			Stage Ou	Ou Formation PRO
16:30				 		Formation PRO	
17:00	17h15 Ninjutsu enfants				Niniutsu enfants		
17:30	6-9 ans Groupe 1				10-12 ans Groupe 2		
18:30	Armes courtes Jutte - Kunai - Kama	Ninjutsu Ado 13-16 ans	Armes Hanbō - Jō	Ninjutsu Ado 13-16 ans	Armes Shuriken - Ya - Fukiya		
19:00	Cordes - Chaines	Groupe 1	Cane et bâton de marche	Groupe 2	Armes de jets sur cible		
19:30	Self Défense Débutants Groupe 1	Armes Sabres Katana, Tachi, Kodachi	Self défense Avancé et PRO Applications et contrôles	Armes Bö - Yari - Naginata Båton, lance, hallebarde	Self Défense Débutants Groupe 2		
20:00	Yoga japonais Groupe 1	Ninjutsu Adultes Groupe 1	Self défense Avancés et PRO Désarmements	Ninjutsu Adultes Groupe 2	Remise en forme Cardio et musculation Groupe 2		

#### Pont de l'Arche

_	
	SAMEDI
	Ninjutsu
	6-9 ans
- 4	
	Ninjutsu
	10-12 ans
	Minister
	Ninjutsu 13 et +
	Adultes
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	
- 1	



#### **NOUVEAUX TARIFS**

De manière à rendre l'offre de cours de loisirs plus lisible nous avons décidé d'inclure les 46€ d'inscription à la cotisation pour les cours.

L'offre auparavant déclinée en basique, standard et premium est aujourd'hui déclinée en :

- Standard (un cours par semaine sur les 36 semaines de cours de la saison) : 291€ par an pour un adulte / 221€ par an pour un enfant.
- Premium : accès à tous les cours de la discipline choisie + cours de vacances organisés par les assistants formateurs : +108€ / +55€ pour un enfant (selon les cours accessibles)
- Intégrale : accès à tous les cours loisirs de l'association, quelle que soit la discipline : +90€ / +20€ pour un enfant (selon les cours accessibles)

Nous avons fait en sorte que le tarif initial pour un cours par semaine soit inchangé pour tous nos membres. Cependant nous sommes contraints d'appliquer des frais bancaires aux paiements mensuels car ils représentent un coût important. Ainsi la différence entre un paiement en 12x et un paiement en 1x représente l'équivalent d'une mensualité.

Ainsi pour un adulte, l'inscription à l'ensemble des cours (formule intégrale) plafonne à 489€, alors que durant la saison dernière, lorsqu'on avait deux cours, cela coutait 546 €.

Avec l'aide de Frédérique, Sophie et Marie-Anne, nous mettons l'accent cette année sur les diverses subventions et partenariats possibles afin d'offrir des prises en charge à nos membres.

Fabrice aimerait que nous puissions étendre ces dispositifs de prise en charge aux adultes et aux familles car la plupart des aides concernent les jeunes. De même nous constatons une grande disparité d'aides possibles entre nos membres du 76 et nos membres du 27.



### IV. Master class et formations de loisirs

# A. Présentation des master class organisées

#### **SHODAN**

De manière mensuelle, une master class de 3h les dimanche matin pour les ceintures noires a été organisée durant toute la saison.

Elle a rassemblé les 6 shodan de l'association. Le groupe sera porté à 10 cette année. Fabrice envisage d'étendre l'offre aux extérieurs les prochaines saisons.

### CALLIGRAPHIE POUR DÉBUTANTS

Un cycle de 6 séances a été organisé et animé par Fabrice pour découvrir la calligraphie japonaise et ses rudiments.

Un groupe d'une dizaine de participants a suivi ce cycle.

#### SHIATSU DANS UN CADRE FAMILIAL

La découverte des massages shiatsu et l'apprentissage de techniques utilisables dans un cadre familial. Fabrice a animé ce cycle de 6 séances, purement pratique avec quelques élèves.

## B. Résultats et retours des participants

#### **SHODAN**

Le nombre de ceintures noires va croissant dans l'association ce qui enrichit considérablement l'expérience globale de ce groupe et nous permet de préparer l'avenir sereinement. Les élèves sont satisfaits du déroulé mais aimeraient avoir ponctuellement des journées entières et un stage plus long en été. Nous avons donc décidé de créer un stage saisonnier (automne, hiver, printemps et été) pour répondre a ce besoin.



### CALLIGRAPHIE POUR DÉBUTANTS

Le cycle a permis de mettre en lumière un besoin d'organiser les séances différemment pour équilibrer les temps de pratique des techniques de base, la théorie et l'application artistique des techniques apprises. Ceci sera mis en pratique lors des prochains cycles pour en vérifier la pertinence.

Les élèves de calligraphie ont tous manifesté l'envie de poursuivre avec des séances régulières. Fabrice a entamé une discussion avec Kuniko Takagi, artiste calligraphe de la région rouennaise pour cela. Elle interviendra soit ponctuellement, soit totalement selon le nombre d'inscrits a ce rendez-vous mensuel.

#### SHIATSU DANS UN CADRE FAMILIAL

La découverte du shiatsu de cette manière semble avoir été un bon moyen au retour des participants. L'envie de poursuivre en formation professionnelle a été très claire. Pour cela il sera nécessaire que l'association obtienne sa certification QUALIOPI. Cette mise aux normes a été engagée par Fabrice conjointement avec Jonathan et Frédérique.



# V. Prestations de cours pour les professionnels

# A. Clients et partenaires

#### **CCAS Pont de l'Arche**

Durant les vacances d'automne 2022, nous avons conduit plusieurs séances de découverte du Yoga japonais et de la calligraphie japonaise. Un réel succès malgré le manque de communication.

#### **GRETA d'Elbeuf**

Le GRETA d'Elbeuf a engagé Fabrice Duprey Lhermitte par le biais de l'association pour animer des séances hebdomadaires de 3h30 en faveur de bénéficiaires du dispositifs « savoir essentiels ». Très vite les retours ont été très positifs de la part de l'ensemble des participants qui viennent par groupe de 10 à 15 personnes. Le contrat a été établi jusqu'à aout 2024 dans un premier temps. Cet essai étant concluant, nous envisageons de mesurer les acquis des bénéficiaires sur les compétences transverses. L'objectif d'ouverture culturelle est pleinement rempli.

# B. Types de prestations proposées

### **Japonais**

Initiation ponctuelle ou récurrente à la langue japonaise

#### **Calligraphie**

Découverte des bases de la calligraphie sur une séance ponctuelle ou de manière récurrente



### Civilisation japonaise

Animation d'atelier ou de conférence sur une thématique définie de la civilisation japonaise. De manière ponctuelle ou récurrente

### Yoga japonais et Renforcement musculaire

Pratique sportive douce dans le but de rester en bonne santé ou bien de retrouver la forme. De manière ponctuelle ou récurrente

# C. Perspectives d'évolution et de développement

Nous envisageons pour la saison qui démarre de considérablement développer notre offre auprès de groupes. Nous entamons donc la démarche de nous faire connaitre auprès des écoles, des collèges, des lycées, des entreprises, des CCAS, des médiathèques, des maisons de retraite, .... Pour proposer nos services en journée.

# VI. Projet de développement

## A. Objectifs et opportunités identifiés

#### **PSH** et Victimes de violences

Jean-Charles a sollicité une subvention et obtenue celle-ci.

Elle concerne le développement de cours à destination de Personnes en Situation de Handicap ou PSH et de personnes victimes de violences.

Fabrice a demandé à Frédérique qui a une bonne expertise du sujet de l'aider en devenant référante sur le sujet pour l'association.

La mission de Frédérique est donc de veiller à ce que l'association soit aux normes QUALIOPI en matière de Handicap et de développer un partenariat avec des structures qui seraient intéressées pour que nous animions des séances en faveur de leurs bénéficiaires. Les thématiques possibles sont variées et dépendent des besoins.

### Animation de séances auprès de clients partenaires

Nous envisageons pour la saison qui démarre de considérablement développer notre offre auprès de groupes. Nous entamons donc la démarche de nous faire connaitre auprès des écoles, des collèges, des lycées, des entreprises, des CCAS, des médiathèques, des maisons de retraite, .... Pour proposer nos services en journée. Nicolas, Séverine, Frédérique et Fabrice y travaillent activement.

### Formation professionnelle

La mise aux normes QUALIOPI et CPF est un enjeu important pour l'association, de par l'exigence de qualité qu'elle suppose. C'est un surcroit important de travail administratif et à terme il faudrait surement envisager une personne dédiée. Mais c'est aussi un gage de sérieux et de qualité de nos prestations.

Jonathan (dont le métier est précisément ce genre de mise aux normes) et Frédérique (pour la partie PSH) aident Fabrice a faire cette mise aux normes et à préparer les audit imposés qui seront faits. Ils sont payants (environ 2000€) et récurrents.

Fabrice entame aussi un travail d'automatisation de nombreuses tâches de gestion de l'association et du centre de formation.

Auparavant c'est son entreprise Shizen qui avait le rôle de centre de formation.



Par ailleurs, nous avons développé une formation dont le but est de permettre aux agents de centre médicaux de gérer des patients ou bénéficiaires en état de crise pour éviter qu'ils ne se blessent ou ne blessent un tiers. Cette discussion est en cours avec l'IME de Saint Pierre-lès-Elbeuf. Fabrice a demandé à une psychologue de rejoindre la formation en tant que formatrice pour animer les volets « analyse de pratique ».

Un autre intervenant a donné sont accord pour des formations plus spécifiques en matière de sécurité, intervention et défense personnelle.

#### Formation et rémunération des encadrants

L'entreprise Shizen va fermer ses portes. L'ensemble de ses activités sera reprise par l'association AMCJ. Ce mouvement a été initié durant la saison passée. Fabrice Duprey Lhermitte deviendra salarié de l'association en tant que Directeur général. Toutes les factures inhérentes à l'association mais qui étaient payées par lui vont basculer sur l'association.

### Association d'Intérêt général

Amélie a déposé en mars dernier un dossier à l'administration pour demander que notre association soit reconnue d'intérêt général. Une réponse demandant clarification du lien entre l'association et Shizen a été demandée, ce qui est normal car les dons et subventions éventuels doivent rester dans l'association et ne pas bénéficier à un prestataire. Nous étions déjà dans le mouvement de fermer Shizen, mais cette discussion avec l'administration a rendu ce point indispensable pour le développement de l'association.

Ceci nous permettra de percevoir des dons de particuliers ou d'entreprises en nature (matériel) ou des dons financiers. Ceux-ci bénéficient en retour d'abattements fiscaux.

#### Fabrication de nos propres uniformes.

Chaque année, l'achat des Dogi ou Keiko Gi ou « kimonos » est une gageure et n'apporte aucun bénéfice à l'association.

Hugo, un ancien élève de Fabrice, dont le métier est l'import export chez Safran, lui a proposé de travailler à créer un lien avec un fabricant.

Nous avons fait des tests durant l'été et désormais nous avons notre propre gamme de tenues d'entrainement, selon nos critères de qualité et griffés à note marque.



#### **Location d'uniformes**

Fabrice a proposé au bureau que nous mettions en place un service de location à l'année des tenues pour les personnes dont l'achat d'une tenue complète serait trop cher. Le bureau ayant voté favorablement ce service va voir le jour cette saison.

#### Programme de formation encadrants

Dans le cadre de sa mise aux normes QUALIOPI, l'association a entamé une formation de ses encadrants. Ainsi Kévin et Stéphane ont intégré ce dispositif. Ils passeront leur PSC1 et recevront des cours d'encadrement pédagogique, de communication et des séances d'analyse de pratique. Ils ont également accès à l'ensemble des activités de loisir de l'association ainsi qu'aux Master Class Shodan. Le programme de formation se déroule sur 2 ans maximum (selon les acquis à l'entrée) et à terme ils seront autonomes sur leurs propres cours et rémunérés par l'association.

Si d'autres élèves ayant au moins 3 ans d'ancienneté souhaitent rejoindre l'équipe et bénéficier d'un complément de revenus, ils doivent se rapprocher de notre directeur général.

#### Formation pro shiatsu

Une formation professionnelle de shiatsu les weekend sur 4 ans avait été entamée par Shizen. Les élèves inscrits ont validés leur 3 premières années et ils étaient tous membres de l'association.

Dans le cadre de la mise aux normes QUALIOPI, il leur sera proposé de faire un examen d'acquis des connaissances afin de valider les modules déjà acquis, puis de terminer leur formation directement dans l'association.



# B. Modification des statuts et CGV de l'association

### **Statuts**

Ancien article	Article mis à jour
ARTICLE 3 – OBJET L'association a pour objet la promotion et la diffusion de l'enseignement de l'école d'arts martiaux de Maître Masaaki Hatsumi et de son successeur légitimement reconnu sur le plan national et international, ainsi que la promotion d'éléments périphériques aux arts martiaux et liés à la culture japonaise.	ARTICLE 3 – OBJET L'association a pour objet la promotion et la diffusion de l'enseignement de l'école d'arts martiaux de Maître Masaaki Hatsumi et de ses successeurs légitimement reconnus sur le plan national et international, ainsi que la promotion d'éléments périphériques aux arts martiaux et liés à la culture japonaise.
ARTICLE 6 – MEMBRES DE L'ASSOCIATION  3) membres actifs ou adhérents Sont membres actifs, les personnes qui ont pris l'engagement de verser une cotisation annuelle et une licence, dont le montant est fixé chaque année par le conseil d'administration. Cet engagement ne peut être rompu en cas de départ en cours de saison de l'adhérent ou exclusion, sauf cause médicale justifiée par un certificat médical d'inaptitude établi par un médecin ou en cas de force majeure avec présentation d'un justificatif. Le bureau se réserve le droit de juger de l'éligibilité ou non du cas de force majeure	ARTICLE 6 – MEMBRES DE L'ASSOCIATION  3) membres actifs et membres adhérents Sont membres actifs les personnes qui participent aux activités de l'association. Ils ont pris l'engagement de verser une cotisation annuelle (incluse dans toutes les activités payantes de l'association), dont le montant est fixé chaque année par le conseil d'administration. Cet engagement ne peut être rompu en cas de départ en cours de prestation de l'adhérent, sauf cause médicale justifiée par un certificat médical d'inaptitude établi par un médecin ou en cas de force majeure avec présentation d'un justificatif. Le bureau se réserve le droit de juger de l'éligibilité ou non du cas de force majeure. Sont membres adhérents les personnes morales, personnes physiques bénéficiaires par le biais des personnes morales, ou bien les personnes physiques indépendantes qui adhèrent à l'association dans l'unique but de bénéficier de prestations mais sans participer à la vie de l'association (formations professionnelles, prestations aux professionnels). Ces membres sont conviés aux assemblées générales mais n'ont pas le droit de vote.



Ancien article	Article mis à jour
ARTICLE 6 – MEMBRES DE L'ASSOCIATION	ARTICLE 6 - MEMBRES DE L'ASSOCIATION
	<ul> <li>5) Directeur général</li> <li>Il est salarié par l'association et il en est membre. Il n'a pas le droit de vote aux réunions du conseil d'administration ni aux assemblées générales. Il a pour rôle de :</li> <li>Mettre en oeuvre la réalisation de l'objet de l'association en fixant des objectifs et projets qui en découlent pour l'exercice suivant.</li> <li>Encadrer les salariés de l'association</li> <li>Définir les programmes des diverses activités, cours et formations</li> <li>Définir et mettre en place les outils utilisés pour la gestion opérationnelle de l'association</li> <li>Représenter l'association auprès des membres et lors des rencontres extérieures avec les divers partenaires, lors des conventions, sur le web,</li> <li>Dresser le rapport d'activité et le rapport financier de l'association en collaboration avec le conseil d'administration.</li> <li>Le directeur général doit rendre compte de ses actions au conseil d'administration qui en supervise la réalisation.</li> <li>6) Les salariés et prestataires extérieurs sont sous l'autorité du directeur général, mais c'est le conseil d'administration qui vote leur recrutement et les conditions d'embauche. Il vote aussi les fins de contrats éventuelles. Les salariés sont membres de l'association mais n'ont pas le droit de vote aux réunions du conseil d'administration ni aux assemblées générales.</li> </ul>
ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL Le siège de l'association est domicilié à l'adresse suivante : CHEZ SHIZEN - MAISON DU JAPON 260, Rue de la Commune 1871 76320 Caudebec-lès-Elbeuf Ce siège pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration. Ce changement sera régularisé dans une actualisation des statuts à la saison suivante.	ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL Le siège de l'association est domicilié à l'adresse suivante : AMCJ - MAISON DU JAPON 260, Rue de la Commune 1871 76320 Caudebec-lès-Elbeuf Ce siège pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration. Ce changement sera régularisé dans une actualisation des statuts à la saison suivante.



#### Ancien article Article mis à jour ARTICLE 7 - PERTE DE LA QUALITÉ DE MEMBRE DE L'ASSOCIATION ARTICLE 7 - PERTE DE LA QUALITÉ DE MEMBRE DE L'ASSOCIATION La qualité de membre de l'association se perd par : La qualité de membre de l'association se perd par : 1) la démission notifiée par lettre recommandée au président de l'association ; 1) la démission notifiée par email au président de l'association (bureau@amcj.fr) cette démission ne prend effet qu'après paiement des cotisations échues et de ; cette démission ne prend effet qu'après paiement des cotisations échues et celles de la saison en cours. de celles de la saison en cours. 2) le décès pour les personnes physiques ou la déchéance de ses droits 2) le décès pour les personnes physiques ou la déchéance de ses droits civiques. civiaues. 3) la dissolution, pour quelque cause que ce soit, pour les personnes morales. 3) la dissolution, pour quelque cause que ce soit, pour les personnes morales. 4) Pour non-paiement de la cotisation ou défaut de certificat médical après la 4) Pour non-paiement de la cotisation ou défaut d'attestation médicale date d'exigibilité (30 jours après le premier cours effectué dans la saison) (certificat médical lorsque c'est nécessaire) après la date d'exigibilité (30 jours après le premier cours effectué dans la saison ou à date de renouvellement pour les abonnements) **ARTICLE 8 - SANCTIONS DISCIPLINAIRES ARTICLE 8 - SANCTIONS DISCIPLINAIRES** Elle est caractérisée par l'exclusion immédiate prononcée par le professeur Elle est caractérisée par l'exclusion immédiate prononcée par l'encadrant présent, et/ou par l'un des membres du conseil d'administration. Le bureau est présent, et/ou par l'un des membres du conseil d'administration. Le bureau est En cas d'exclusion définitive, le membre fautif reste redevable du montant de En cas d'exclusion définitive, le membre fautif reste redevable du montant de sa licence ainsi que des mois de cours effectués ou entamés. Il sera procédé. sa licence ainsi que des mois de cours effectués ou entamés. Il sera procédé, s'il le demande par lettre recommandé, au remboursement des sommes trop au remboursement des sommes trop perçues. Les facilités de caisse sont

annulées.

perçues. Les remises éventuelles ou facilités de caisse sont annulées.



Ancien article	Article mis à jour
ARTICLE 10 – CONSEIL D'ADMINISTRATION Les fonctions de membre du conseil d'administration ne sont pas rémunérées.	ARTICLE 10 – CONSEIL D'ADMINISTRATION Le conseil d'administration est composé des membres du bureau (président, trésorier et secrétaire). Chaque membre du bureau peut avoir un ou deux adjoints pour l'aider dans ses tâches dans la limite de 8 membres au conseil d'administration maximum. Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale, tous les ans. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les six mois. Il se réunit à la demande du président ou du quart de ses membres ou du quart des membres de l'association. La participation du tiers au moins des membres du conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Pour le calcul de ce quorum, les pouvoirs ne comptent pas. Sont réputés présents au sens de l'alinéa précédent les membres du conseil d'administration qui participent par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective à une délibération collégiale. Le vote par procuration est autorisé. Chaque administrateur ne peut détenir qu'un pouvoir.
3) Durée du mandat – vacances de postes La durée des fonctions des membres du conseil d'administration est fixée à une saison (septembre à août).	3) Durée du mandat – vacances de postes La durée des fonctions des membres du conseil d'administration est fixée à un exercice social (janvier à décembre).



#### **Ancien article**

#### Article mis à jour

#### **ARTICLE 11 - BUREAU**

# Les membres du bureau sont élus par le conseil d'administration pour une durée d'une saison et sont immédiatement rééligibles. Les membres du bureau sont obligatoirement choisis parmi les membres du conseil d'administration.

Le choix du président doit être approuvé par vote par l'Assemblée générale.

Le Président : préside les réunions du conseil d'administration et représente l'Association auprès des administrations publiques ou privées. Il peut être accompagné dans ses démarches par un membre du bureau ou toute autre personne compétente qu'il jugera utile. Il peut effectuer en accord avec le trésorier, tous les mouvements de fonds dans l'intérêt de l'Association.

Le Trésorier : est chargé de toutes les opérations financières. Il est responsable des fonds déversés entre ses mains. Il rend compte de l'état de la situation financière de l'association aux réunions du conseil d'administration. Il peut effectuer tous les mouvements de fonds dans l'intérêt de l'Association, notamment ouvrir tous comptes bancaires, chèques postaux etc... avec l'autorisation du Président, et a plein pouvoir pour rechercher des ressources supplémentaires.

Le trésorier établit les comptes de l'association. Il est chargé de veiller au bon encaissement des cotisations. Il procède, sous le contrôle du conseil d'administration, au paiement et à la perception de toutes sommes. Il établit un rapport sur la situation financière de l'association et le présente à l'assemblée générale.

Les fonctions de Président et de Trésorier ne sont pas cumulables.

Le Secrétaire : rédige les procès-verbaux régionaux, organise les réunions du conseil d'administration, prépare et établit l'ordre du jour en collaboration avec le Président de l'association, répond au courrier administratif régional.

#### **ARTICLE 11 - BUREAU**

Les membres du bureau sont élus par l'assemblée générale pour une durée d'un exercice social et sont immédiatement rééligibles.

Le Président : co-anime les réunions du conseil d'administration avec le directeur général et représente l'Association auprès des administrations publiques ou privées. Il doit être accompagné dans ses démarches par le directeur général. Il peut être accompagné par un membre du conseil d'administration ou toute autre personne compétente qu'il jugera utile. Il peut effectuer en accord avec le trésorier, tous les mouvements de fonds dans l'intérêt de l'Association.

Le Trésorier : est chargé de toutes les opérations financières. Il est responsable des fonds collectés. Il rend compte de l'état de la situation financière de l'association aux réunions du conseil d'administration en collaboration avec le directeur général. Il peut effectuer tous les mouvements de fonds dans l'intérêt de l'Association, notamment ouvrir tous comptes bancaires, chèques postaux etc... avec l'autorisation du Président, et a plein pouvoir pour rechercher des ressources supplémentaires.

Le trésorier établit les comptes de l'association. Il est chargé de veiller au bon encaissement des cotisations. Il procède, sous le contrôle du conseil d'administration, au paiement et à la perception de toutes sommes. Il établit un rapport sur la situation financière de l'association et le présente à l'assemblée générale.

Les fonctions de Président et de Trésorier ne sont pas cumulables.

Le Secrétaire : rédige les procès-verbaux, organise les réunions du conseil d'administration, prépare et établit l'ordre du jour en collaboration avec le Président de l'association et le directeur général, répond au courrier administratif.



Ancien article	Article mis à jour
ARTICLE 12 - CONVOCATIONS ET DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL	ARTICLE 12 - CONVOCATIONS ET DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.	D'ADMINISTRATION ET DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.
2) Délibérations	2) Délibérations
c) Le vote par correspondance (courrier ou email) est interdit.	c) Le vote par Visio conférence ou par correspondance (courrier ou email) peut être utilisé si le conseil d'administration le juge nécessaire. Dans ce cas les codes de connexion pour assister en Visio doivent être communiqués dans la convocation. Seuls les votes reçus jusqu'à la veille de l'assemblée générale peuvent être comptabilisés.



Ancien article	Article mis à jour
ARTICLE 13 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer l'association, dans les limites de son objet.	ARTICLE 13 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer l'association, dans les limites de son objet.
Il autorise le président à agir en justice.	Il autorise le président à agir en justice.
Il prend notamment toutes décisions relatives à la gestion du patrimoine de l'association et, particulièrement celles relatives à l'emploi des fonds, la prise à bail des locaux nécessaires à la réalisation de l'objet de l'association, et aux contrats relatifs à des prestations.	Il prend notamment toutes décisions relatives à la gestion du patrimoine de l'association et, particulièrement celles relatives à l'emploi des fonds, la prise à bail des locaux nécessaires à la réalisation de l'objet de l'association, et aux contrats relatifs à des prestations.
Le conseil d'administration définit les principales orientations de l'association. Il gère le budget et les comptes bancaires de l'association.	Il s'assure que l'association a :  une gestion désintéressée,  pas d'activité lucrative,
Tout contrat ou convention passé entre le groupement, d'une part, et un membre du conseil d'administration, son conjoint ou un proche, d'autre part,	pas de fonctionnement au profit d'un cercle restreint.
est soumis pour autorisation au conseil d'administration et présenté pour information à la plus prochaine assemblée générale	Le directeur général définit les principales orientations de l'association (objecifs et projets qui en découlent. C'est l'assemblée générale qui les vote.
	Le conseil d'administration gère le budget et les comptes bancaires de l'association.
	Tout contrat ou convention passé entre l'association, d'une part, et un membre du conseil d'administration, son conjoint ou un proche, d'autre part, est soumis pour autorisation au conseil d'administration et présenté pour information à la plus prochaine assemblée générale
ARTICLE 14 – ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET RÉUNIONS DE TRAVAIL  1) Les assemblées a) L'assemblée générale ordinaire L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an en fin de saison, pour la clôture de l'exercice social de l'association et l'élection de ses représentants au conseil d'administration	ARTICLE 14 – ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET RÉUNIONS DE TRAVAIL  1) Les assemblées a) L'assemblée générale ordinaire L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an en fin de saison, pour la clôture de l'exercice comptable (qui est fixé au 31 décembre de chaque année) et l'élection de ses représentants au conseil d'administration



Ancien article	Article mis à jour
ARTICLE 15 – ENCADREMENT DES COURS  Les instructeurs encadrent les cours bénévolement ou en étant rémunérés (salariat, sous-traitance ou autre mode de rémunération). Ils peuvent être défrayés de leurs frais de route. Le mode de rémunération de chaque instructeur est décidé en début de saison par le bureau (bénévolat ou rémunération totale/partielle).	ARTICLE 15 – ENCADREMENT DES COURS Les formateurs encadrent les cours bénévolement ou en étant rémunérés (salariat, sous-traitance ou autre mode de rémunération). Ils peuvent être défrayés de leurs frais de route. Le mode de rémunération de chaque formateur est décidé en début de saison par le bureau (bénévolat ou rémunération totale/partielle).
2) Qualification - L'association a recours aux services d'un encadrant extérieur, tenant le rôle de Directeur Pédagogique, dont les qualifications dans le domaine sont reconnues : Il est titulaire du diplôme de Maître Instructeur (Shidoshi) délivré par le Japon à l'occasion de l'examen du cinquième Dan, et possède le grade le plus élevé. Il devra se mettre en conformité en validant un brevet d'état (BPJEPS) ou un C.Q.P. adapté Les instructeurs, instructeurs adjoints et assistants sont choisis en accord avec le directeur pédagogique. Ils sont placés sous sa responsabilité.	<ul> <li>2) Qualification</li> <li>Le directeur général de l'association est titulaire du diplôme de Maître Instructeur (Shidoshi) délivré par le Japon à l'occasion de l'examen du cinquième Dan, et possède le grade le plus élevé. Il a sous sa responsabilité l'équipe pédagogique (salariés encadrants, encadrants bénévoles, assistants encadrants).</li> <li>Tous les encadrants qui ont des groupes à leur charge (bénévoles ou salariés)de l'association doivent avoir validé la formation « Encadrants » de l'association, sauf dérogation votée par le conseil d'administration. Durant la formation ils sont assistants de niveau 1 ou de niveau 2.</li> </ul>
3) Cas possibles d'annulation des cours et modalités En cas d'indisponibilité de l'instructeur, Celui-ci organise son remplacement avec les adjoints et assistants disponibles En cas d'annulation, le président devra prévenir les membres par email et par sms, en précisant le motif, dans les meilleurs délais.	3) Cas possibles d'annulation des cours et modalités En cas d'indisponibilité du formateur, Celui-ci organise son remplacement avec les assistants disponibles En cas d'annulation, le formateur responsable du cours devra prévenir les membres par email et par sms, en précisant le motif, dans les meilleurs délais. Il devra dans le même temps avertir le conseil d'administration et le directeur général.
ARTICLE 16 – COMPTABILITÉ ET EXERCICE SOCIAL L'exercice social commence le 1er septembre et se termine le 31 août de l'année civile suivante.  Le budget annuel prévisionnel doit être adopté par le conseil d'administration avant le début de l'exercice.	ARTICLE 16 – COMPTABILITÉ ET EXERCICE SOCIAL L'exercice social et l'exercice comptable commencent le 1er janvier et se terminent le 31 décembre.  Le directeur général a pour rôle de fixer les objectifs et les projets qui en découlent pour l'exercice suivant. Il présente également le budget annuel prévisionnel qui en découle en collaboration avec les membres du conseil d'administration. Ces éléments doivent être vérifiés par le conseil d'administration. C'est le conseil d'administration qui vote les projets et le budget annuel. Ce vote doit avoir lieu avant le début de l'exercice.



Ancien article	Article mis à jour
ARTICLE 17 – RÈGLEMENTS ET FÉDÉRATIONS	ARTICLE 17 – RÈGLEMENTS ET FÉDÉRATIONS
<ul> <li>2) Un règlement intérieur est établi. Il est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts.</li> </ul>	2) Un règlement intérieur est établi par le conseil d'administration pour chacune des activités ou cela s'avère nécessaire. Il est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts. Ces règlements et leurs changements éventuels sont votés en assemblée générale pour pouvoir être adoptés.
ARTICLE 18 - MODIFICATION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS	ARTICLE 18 - MODIFICATION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS
Les modifications ne prennent effet qu'après le vote de l'assemblée générale.	Les modifications ne prennent effet qu'après le vote de l'assemblée générale extraordinaire.

# Conditions générales de vente

Ancien article	Article mis à jour
Article 1 : Champs d'application et Modifications des Conditions Générales de Vente Les présentes conditions de vente sont conclues d'une part par l'Association Martiale et Culturelle, gérante du site amcj.fr, dont le siège social est situé à : Association Martiale et Culturelle Japonaise 260 rue de la Commune 1871 Chez Shizen - Maison du Japon- 76320 CAUDEBEC-LES-ELBEUF, France Téléphone : 06.81.16.47.39 Mail : bureau@amcj.fr  Immatriculée au registre des métiers, du commerce et des sociétés de Rouen sous le numéro SIRET : 841 916 158 00030, ci- après dénommée "amcj.fr" et	On retire « chez Shizen » puisque c'est désormais le siège de l'association et que Shizen ferme.  On change le numéro de téléphone portable qui est celui de Jean-Charles pour le remplacer par le numéro de téléphone fixe : 02 32 13 04 25  Vérification de l'immatriculation au registre des métiers en cours



#### **Ancien article**

#### Article 8 : Modalités de paiement et Sécurisation

Lors de la confirmation de la commande l'acheteur devra régler la totalité de la commande sauf pour les commandes spéciales pour lesquelles un acompte de 50% de la commande sera demandé à l'acheteur. Les 50% restants devront obligatoirement être réglés lors de la livraison finale.

Les paiements seront effectués par :

Paypal: C'est un porte monnaie électronique qui vous permet de payer sur internet sans communiquer votre numéro de carte bancaire. Connu et reconnu mondialement, PayPal est un moyen sûr pour régler votre commande sur amcj.fr. À aucun moment, nous ne possédons vos coordonnées bancaires. Comment ça marche? Une fois votre commande validée, vous serez redirigé vers le site PayPal qui vous demandera de créer un compte si vous n'êtes pas encore client PayPal ou de vous identifier afin de valider votre paiement. Une fois votre paiement validé, vous serez redirigé vers notre site où votre commande sera confirmée immédiatement. Dès lors, celle-ci sera traitée dans les plus brefs délais.

Par carte bancaire: amcj.fr est relié au système de paiement sécurisé Stripe. Ce système de paiement par carte bancaire fait l'objet d'un système de sécurisation de type SSL éprouvé. Nous avons adopté le procédé de cryptage qui est la référence actuelle dans le cryptage des données sur Internet. Toutes les données sensibles liées aux moyens de paiement sont ainsi protégées. Comment ça marche? Une fois votre commande validée, vous serez invité à renseigner les informations de votre carte bancaire directement sur amcj.fr. Ces données sont chiffrées et ne sont en aucun cas accessible à amcj.fr. Une fois votre paiement validé, votre commande sera confirmée immédiatement. Dès lors, celle-ci sera traitée dans les plus brefs délais.

Votre commande sera confirmée lorsque votre virement aura été réceptionné et traité par nos services.

#### Article mis à jour

## Article 8 : Modalités de paiement et Sécurisation 8.1. Acomptes

Lors de la confirmation de la commande l'acheteur devra régler la totalité de la commande sauf pour les commandes spéciales pour lesquelles un acompte sera demandé à l'acheteur (signalé sur les pages de vente). L'intégralité du montant devra obligatoirement être réglés lors de la livraison finale.

#### 8.2. Modes de paiements acceptés

Paypal: C'est un porte monnaie électronique qui vous permet de payer sur internet sans communiquer votre numéro de carte bancaire. Connu et reconnu mondialement, PayPal est un moyen sûr pour régler votre commande sur amcj.fr. À aucun moment, nous ne possédons vos coordonnées bancaires. Comment ça marche? Une fois votre commande validée, vous serez redirigé vers le site PayPal qui vous demandera de créer un compte si vous n'êtes pas encore client PayPal ou de vous identifier afin de valider votre paiement. Une fois votre paiement validé, vous serez redirigé vers notre site où votre commande sera confirmée immédiatement. Dès lors, celle-ci sera traitée dans les plus brefs délais.

Par carte bancaire: amcj.fr est relié au système de paiement sécurisé Stripe. Ce système de paiement par carte bancaire fait l'objet d'un système de sécurisation de type SSL éprouvé. Nous avons adopté le procédé de cryptage qui est la référence actuelle dans le cryptage des données sur Internet. Toutes les données sensibles liées aux moyens de paiement sont ainsi protégées. Comment ça marche? Une fois votre commande validée, vous serez invité à renseigner les informations de votre carte bancaire directement sur amcj.fr. Ces données sont chiffrées et ne sont en aucun cas accessible à amcj.fr. Une fois votre paiement validé, votre commande sera confirmée immédiatement. Dès lors, celle-ci sera traitée dans les plus brefs délais.



Ancien article	Article mis à jour	
Par virement bancaire: Le paiement par virement a un délai de traitement un peu plus long que les autres moyens de paiement, car il est cautionnaire de la réception de votre virement bancaire. Comment ça marche? Une fois votre commande validée, vous devez envoyer par virement le montant de votre commande AMCJ au RIB suivant:  IBAN: FR6020041010141364368M03571 BIC: PSSTFRPPROU	Par virement bancaire: Le paiement par virement a un délai de traitement un peu plus long que les autres moyens de paiement, car il est cautionnaire de la réception de votre virement bancaire. Comment ça marche? Une fois votre commande validée, vous devez envoyer par virement le montant de votre commande AMCJ au RIB suivant:  FR76 1830 6000 4336 1342 0117 157 BIC: AGRIFRPP883	
	8.3. Abonnements Certains des services proposés font l'objet d'un abonnement par tacite reconduction (mentionné sur la page de vente). L'abonnement prend effet à la date stipulée sur le bon de commande et est conclu jusqu'au 31 aout suivant. L'abonnement est reconduit tacitement, par périodes successives d'un an, après le terme de l'abonnement initial, jusqu'à résiliation demandée dans les conditions développées dans le point suivant « résiliation d'abonnement »	
	8.5. Résiliation d'abonnement Au 1er juin de chaque année (soit 3 mois avant la date de renouvellement), l'association communiquera à tous ses membres concerné un préavis de renouvellement par tacite reconduction par email. Ce courrier électronique mentionnera la date limite de résiliation, fixée au 30 juin. Le membre doit alors répondre au mail en mentionnant simplement qu'il souhaite mettre fin à son abonnement à la prochaine date de renouvellement. Passé cette date; l'abonnement est dû en totalité jusqu'à la prochaine date de renouvellement, soit le 31 aout de l'année suivante. Il existe des dérogations à cette obligation : déménagement à plus de 50 kilomètres, chômage ou maladie empêchant la pratique. Pour les abonnements en ligne exclusivement, cette close ne s'applique pas.	

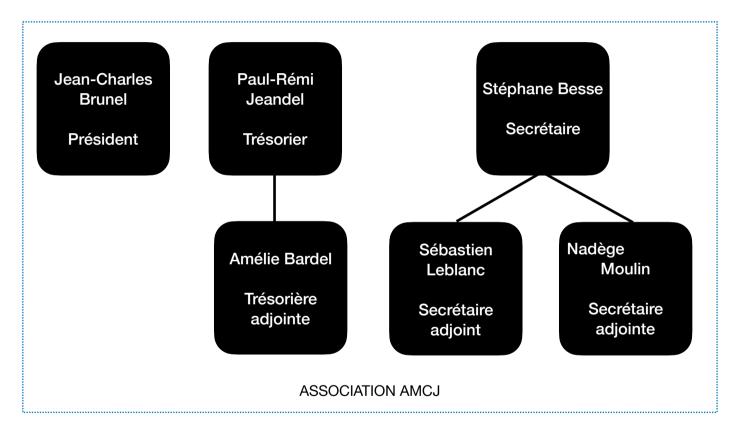


Ancien article	Article mis à jour
	8.4. Défauts de paiements  En cas de défaut de paiement, le membre est tenu de prendre contact avec le bureau de l'association à l'adresse bureau@amcj.fr.  L'association trouvera alors avec lui un moyen de régler cela à l'amiable. Elle contactera le membre ayant un défaut de paiement par voie d'email.  Si après plusieurs relances et dans un délai de 1 mois, la situation n'est pas réglée, l'association se réserve le droit de suspendre l'accès au services et de déposer une réclamation auprès d'un huissier de justice. La somme dû sera alors majorée du montant des frais engagés.



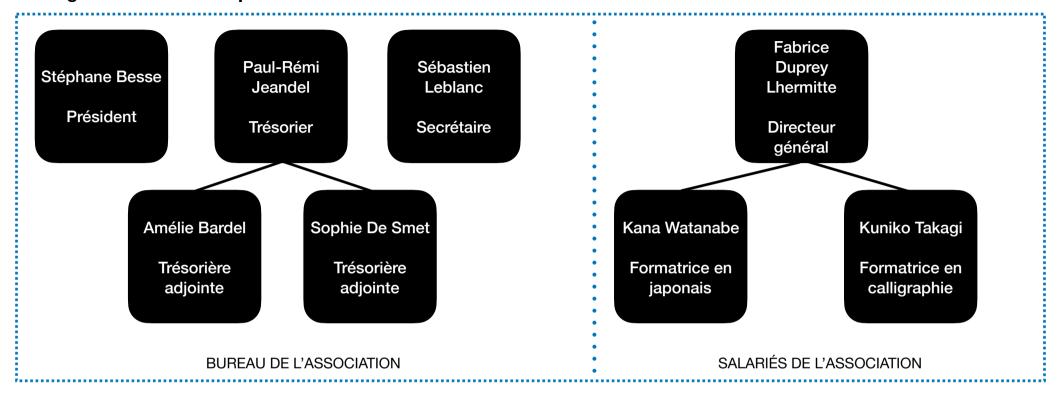
## C. Organisation du bureau, du comité directeur et vote pour la saison 2023-2024

### Organisation de l'AMCJ pour la saison 2022-2023



**Fabrice** Duprey Lhermitte Directeur pédagogique **AUTO ENTREPRISE** 

#### Organisation bureau pour 2023-2024



Le comité directeur est constitué en plus de la participation de Fabrice Duprey Lhermitte devient salarié. Il sera à mi-temps ou à temps plein selon les possibilités de l'association. Son rôle est de :

- Proposer les objectifs pour l'année et les projets à réaliser pour les atteindre c'est le bureau de l'association qui vote
- Représenter l'association à l'intérieur ou auprès des partenaires
- Faire toute la communication interne ou externe de l'association
- Veiller au suivi administratif du pôle formation de l'association gérer les salariés, services civiques et prestataires de l'association
- · Intervenir en tant que formateur dans les divers cours et formations



### D. Besoins en termes de ressources humaines et matérielles

#### Bénévoles

Plus que jamais l'association a besoin de bénévoles. Merci à Sophie, Marie-Anne, Gabriel, Hugo, le deuxième Hugo, Jonathan, Frédérique, Nicolas, Séverine et Julien pour leur aide. Cependant notre équipe a besoin de s'agrandir. Si vous souhaitez partciper de manière ponctuelle ou bien faire partie du bureau, nous vous serions très reconnaissant.

#### **Assistants encadrants**

Nous nous développons très vite et Fabrice ne peut assurer à lui seul toutes les prestations sur le long terme. Si vous avez au moins 3 ans d'ancienneté, vous pouvez intégrer la formation d'encadrant et devenir salarié de l'association dans 2 ans.

#### **Autres besoins**

Nous aurons besoin dans les mois à venir d'un ou plusieurs services civiques.

Des postes seront à pourvoir également si nos investisseurs peuvent acheter le bâtiment.

### Matériel pour les cours

Les tatamis sont très usés. Un vrai Kamidana japonais serait important. Des paravents pour délimiter les espaces et cacher les tables et chaises empilées, un TNI, des postes informatiques, des livres sur le Japon, manga, ....

Sophie et Marie-Anne étudient les subventions possibles mais nous devons nous attendre à tout financer nous même.

### VIII. Conclusion

## A. Bilan général de l'année écoulée

Cette saison 2022-2023 aura été une année de transition et nous aura permis de semer les graines de notre croissance future.

Il nous aura fallu organiser le bureau et l'action des bénévoles, y compris à distance, professionnaliser la gestion financière, préparer l'équipe pédagogique de sorte qu'elle puisse intervenir professionnellement, dans un souci d'exigence et de qualité.

Cette année marque aussi la fermeture de Shizen de sorte à rendre nos liens plus clairs et gagner en efficacité.

### **B.** Perspectives d'avenir

Devenir locataire de la salle qui nous sert de siège social aura été un énorme gain en dynamique pour l'association. Cette proposition de Laurent Bonnaterre nous aura beaucoup aidé. A tel point qu'aujourd'hui l'état de la salle, extérieur comme intérieur devient un frein manifeste à notre développement. Des fuites d'eaux provenant de la toiture restent non réparées depuis 1 an quasiment jour pour jour. Cela impacte notre sérieux vis à vis de nos visiteurs. La vétusté extérieure n'engage pas à pousser la porte d'entrée. L'isolation inexistante nous amène à avoir très chaud en été et très froid en hiver. Les nombreux aménagements intérieurs sont mis en attente. Pour ceci nous avons une solution : deux investisseurs prêts à mettre respectivement 300.000€ sur le foncier (achat et rénovation) et 40 à 180.000€ sur une boutique intégrée à la Maison du Japon. A ce jour la mairie ne nous donne aucune perspective, malgré les rendez-vous, l'intérêt manifesté en réunion.... Pas de retour officiel.

Devenir centre de formation labellisé QUALIOPI / CPF va nous apporter un énorme gain de crédibilité. De même que devenir association d'intérêt général.

Nous poursuivons nos efforts pour obtenir des partenariats avec des écoles, entreprises, etc.... De même qu'avec la communauté japonaise normande, parisienne, ainsi qu'avec le Japon même.

De nombreux défis nous attendent encore, mais je ne doute pas que nous saurons les relever.

### C. Remerciements

Je tiens à remercier tous les bénévoles, membres du bureau, élèves, partenaires, .... Dont la liste est bien trop longue pour que je puisse les citer tous. Sans toute cette énergie, nous ne pourrions rien envisager. Que cette nouvelle saison nous permette de progresser encore davantage.



# **PARTIE 2: RAPPORT FINANCIER**

## I. Présentation du rapport financier

Dans ce rapport financier, nous sommes heureux de constater une gestion saine et équilibrée des finances de la Maison du Japon au cours de l'année passée. Grâce à une bonne maîtrise des dépenses et à une augmentation des recettes, nous sommes parvenus à assurer la pérennité de notre association. Nous tenons à remercier tous nos adhérents et partenaires qui ont contribué financièrement à la réalisation de nos activités et qui ont soutenu notre projet tout au long de l'année.

## II. Bilan financier de l'année écoulée

SORTIES	Montant	ENTREES	Montant
601 - Achats stockés - matières premières et fournitures	2322,13 €	120 - Résultat de l'exercice (excédent)	4 650,00 €
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	634,48 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	1 181,00 €
613 - Locations	13420,00 €	706 - Prestations de services	24 108,80 €
616 - Assurances	1 000,50 €	74 - Subventions d'exploitation	1720,00€
618 - Divers	500,00 €	756 - Cotisations	3726,00€
625 - Déplacements, missions et réceptions	4006,25 €	758 - Produits divers de gestion courante	4026,00€
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	14400,00 €		
627 - Services bancaires et assimilés	300,00 €		
641 - Rémunération du personnel	1724,00 €		
645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	94,40 €		
Total hors dons en nature	38401,76€	Total hors dons en nature	39 411,80 €
864 - Personnel bénévole	36150,00 €	870 - Bénévolat	36 150,00 €
87 - Prêt de salles par les collectivités (Pont de l'Arche et Louviers)	4134,00 €	871 - Prestation en nature (prêt de salle)	4134,00 €
TOTAL DES SORTIES	78685,76 €	TOTAL DES ENTREES	79695,80 €
RÉSULTAT DE LA SAISON 2022 - 2023		1010,04 €	



# III. Projections financières

## A. Prévisions budgétaires pour l'année à venir

SORTIES	Montant	ENTREES	Montant
601 - Achats stockés - matières premières et fournitures	7865,00 €	120 - Résultat de l'exercice (excédent)	1010,00 €
606 - Achats non stockés de matières et fournitures	2505,00 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	3650,00 €
613 - Locations	12720,00 €	706 - Prestations de services	71450,00 €
616 - Assurances	1200,00 €	74 - Subventions d'exploitation	960,00 €
618 - Divers	6228,00 €	758 - Produits divers de gestion courante	1216,00 €
625 - Déplacements, missions et réceptions	900,00 €		
626 - Frais postaux et frais de télécommunications	3011,00 €		
627 - Services bancaires et assimilés	200,00 €		
641 - Rémunération du personnel	21997,00 €		
645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	20599,00 €		
Total hors dons en nature	77225,00 €	Total hors dons en nature	78286,00 €
864 - Personnel bénévole	36150,00€	870 - Bénévolat	36150,00€
87 - Prêt de salles par les collectivités (Pont de l'Arche et Louviers)	4134,00 €	871 - Prestation en nature (prêt de salle)	4134,00 €
TOTAL DES SORTIES	117509,00 €	TOTAL DES ENTREES	118570,00 €
RÉSULTAT ATTENDU POUR LA SAISON 2023 - 2024		1061,00 €	



## B. Objectifs financiers à atteindre

Les objectifs à atteindre pour l'année prochaine sont les suivants :

- Salarier Fabrice, à temps plein si possible
- Financer 1h de cours supplémentaire avec Kana
- Faire intervenir Kuniko le plus régulièrement possible
- Dédommager Stéphane pour ses cours à Pont de l'Arche
- Financer l'audit QUALIOPI / CPF
- Permettre à un groupe d'élève de participer au stage européen de Kacem Zoughari à Paris en juin prochain
- Budget pour l'achat de tatamis, kamidana, paravents, matériel pour cours, ...)
- Budget pour la bibliothèque / centre de ressource à destination des formateurs et des membres

## C. Mesures prévues pour atteindre ces objectifs

Le salaire de Fabrice et ces différents budgets sont soumis aux entrées d'argent par les cours loisirs et les prestations à destinations des professionnels. Cela dépend aussi de la gestion rationnelle des dépenses.

L'accent sera donc mis sur la communication de notre offre auprès des écoles, centre de formations, médiathèques, ...

Afin de mieux organiser et maitriser la gestion administrative et pédagogique, Fabrice met en place de nombreux outils (espace de travail partagé en ligne, automatisations des tâches répétitives, génération des documents automatiquement, mailing automatique, ....)

Nous souhaitons développer la boutique par le biais de notre fabricant.

## D. Mesures prises pour optimiser la gestion financière

Cette année l'association se dote d'un outil de gestion comptable afin d'automatiser le rapprochement bancaire avec les paiements des cotisations, des factures, la création automatique de nos factures et la gestion des impayés. Si cela est financièrement envisageable, nous ferons appel à un comptable au titre de commissaire aux comptes afin de nous assurer de la bonne gestion et pour avoir un contrôle sur les flux financiers qui deviennent de plus en plus importants. Il est à noter que notre demande pour devenir d'intérêt général, puis plus tard d'utilité publique, nous amène à considérer cela avec la plus grande attention.



# CONCLUSION

Ce rapport, fruit du travail de l'équipe de la Maison du Japon, permettra à toutes et tous de prendre connaissance des activités menées par notre association durant cette année et de mesurer notre impact et notre contribution à la promotion de la culture japonaise.

Nous espérons vous voir nombreux lors de l'assemblée générale pour discuter de ce rapport et recueillir vos suggestions et remarques pour améliorer nos activités à l'avenir.

Je reste à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Veuillez agréer, cher(e)s membres, l'expression de mes salutations les plus sincères.

#### **Fabrice Duprey Lhermitte**

Directeur Général de la Maison du Japon

